

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

- 3 DEC. 2021

Le greffier
Greffe***21144627***

N° d'entreprise : 0893 862 423

Nom

(en entier) : **THG Verviers**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue de Spa 1, 4800 Verviers****Objet de l'acte : modification du représentant permanent de THG Verviers SA**Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2021

Résolution unique

Après avoir délibéré, l'assemblée prend l'unique résolution suivante:

Modification du représentant permanent de THG VERVIERS SA

Conformément à l'article 2:55 du CSA, THG VERVIERS SA pour tous les mandats dont elle disposerait dans d'autres sociétés, aura pour représentant permanent, Monsieur Jean DAVISTER. Ce dernier remplace Monsieur René MICHEL qui exerçait cette fonction jusqu'à aujourd'hui.

Cette décision prend effet ce jour et pour une durée indéterminée. Le mandat est exercé aux mêmes conditions que le mandat d'administrateur-délégué déjà assumé par Monsieur DAVISTER.

Vote : l'Assemblée approuve à la majorité des actionnaires.

Pour THG Verviers SA,
Son administrateur-délégué,
Jean Davister

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).